

SYNTHÈSE P.09

DOSSIERS P.25

FICHES P.107

ANNEXES



Annexe 1 • Veille stratégique de l'Observatoire national du suicide et recueils numériques	
• Enjeux éthiques associés à la prévention du suicide	
• Surendettement & suicide	
• Thématique du suicide (tomes 1, 2, 3 et 4).....	257
Annexe 2 • Textes réglementaires de l'Observatoire national du suicide.....	260
Annexe 3 • Liste des projets retenus pour financement dans l'appel à recherches « Santé mentale, et expériences du travail, du chômage et de la précarité »	265

ANNEXE 1

VEILLE STRATÉGIQUE DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DU SUICIDE ET RECUEILS NUMÉRIQUES : ENJEUX ÉTHIQUES ASSOCIÉS À LA PRÉVENTION DU SUICIDE SURENDETTEMENT & SUICIDE THÉMATIQUE DU SUICIDE (TOMES 1, 2, 3 ET 4)

Monique Carrière (MiRe/DREES)

En amont du renouvellement de l'Observatoire national du suicide (ONS), le 1^{er} août 2018, la Veille stratégique de l'ONS, sur l'essentiel de l'actualité documentaire consacrée au suicide, a été lancée par Monique Carrière (Mission recherche/DREES). Cette Veille stratégique¹, diffusée de manière régulière, est complémentaire des trois recueils numériques existants : Enjeux éthiques associés à la prévention du suicide, Surendettement & Suicide et Thématique du Suicide, consultables sur le site Web de l'ONS².

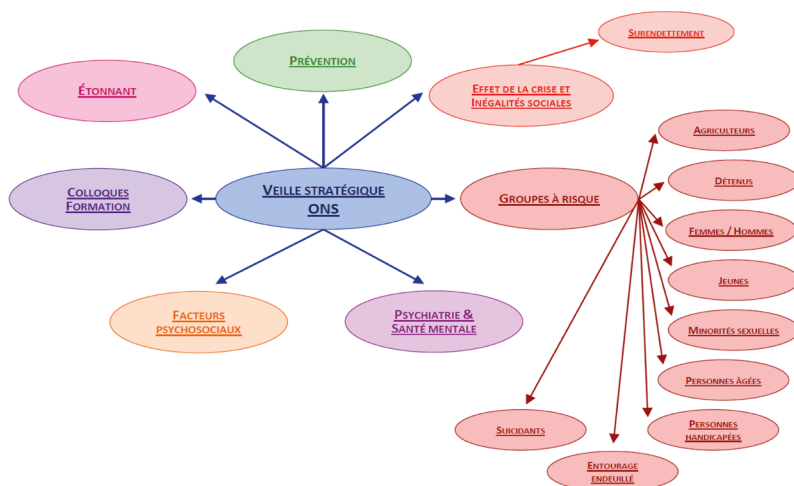
Grâce à une vision systémique du suicide, appliquée à la traque ciblée d'informations et de recherches sur le Web, le contenu de la veille stratégique propose une sélection bibliographique de références nationales et internationales (articles scientifiques, littérature grise, ouvrages, rapports, textes législatifs, sites Web institutionnels et associatifs, colloques, formation...). Les données collectées sont classées par ordre antéchronologique, dans chaque champ sémantique. Lorsque cela a été

1. Veille stratégique de l'Observatoire national du suicide : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/la-drees/observatoire-national-du-suicide-ons/article/veille-strategique-de-l-observatoire-national-du-suicide>

2. Recueils numériques de l'Observatoire national du suicide : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/la-drees/observatoire-national-du-suicide-ons/article/l-observatoire-national-du-suicide-ons#Recueils-numeriques>

possible – dans le respect du droit d’auteur – des liens électroniques ont été établis et renvoient vers le résumé ou le plein texte du document.

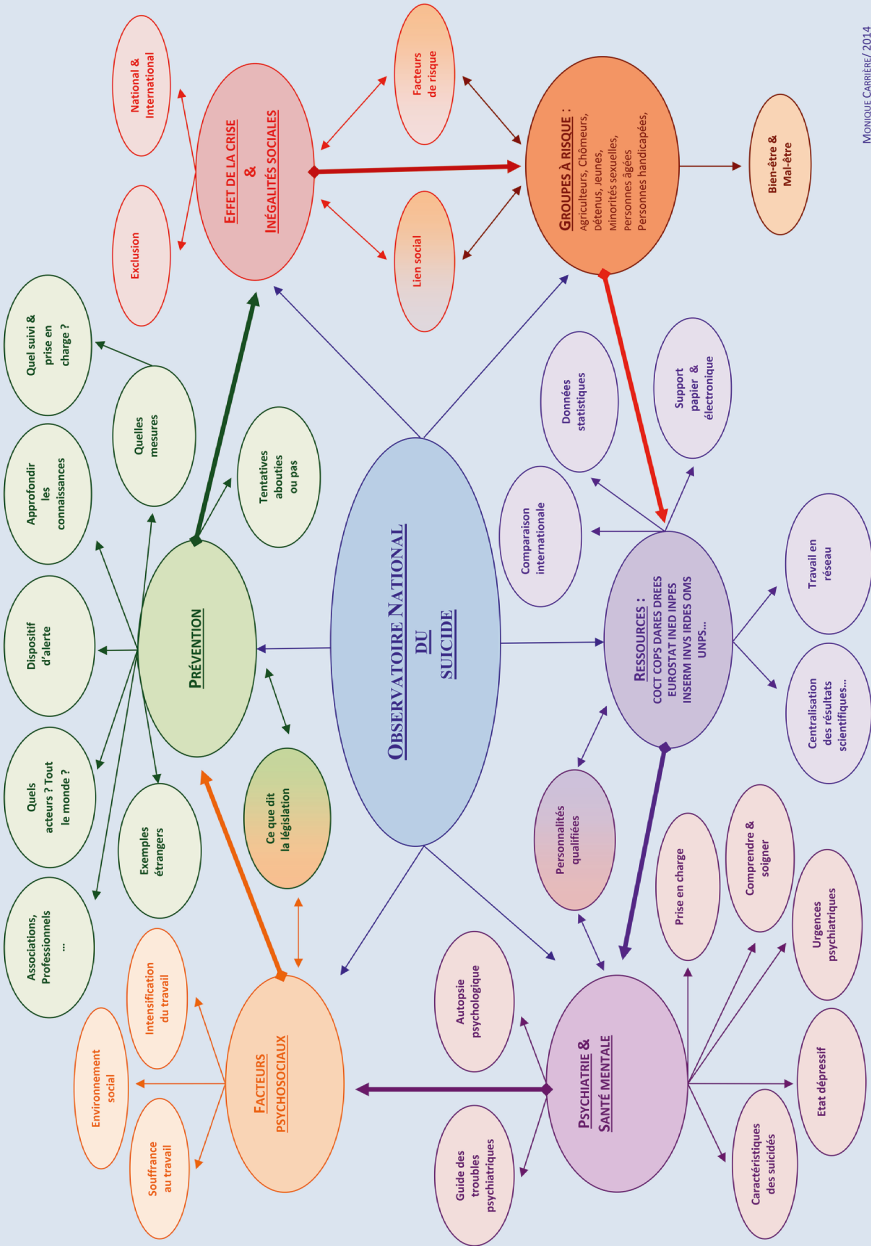
Enfin, pour apporter un confort de lecture, le sommaire de cette Veille stratégique se présente sous la forme d’une carte mentale développée ci-après. Miroir des concepts apparus au fur et à mesure du processus de recherche bibliographique, depuis la création de l’Observatoire en septembre 2013, elle permet d’avoir un aperçu rapide des champs sémantiques relatifs au suicide, jugés prioritaires par les membres, auxquels s’ajoutent deux rubriques plus éphémères : Colloques/Formation et Étonnant. Par convention, cette carte se lit en partant du centre, comportant la thématique principale et se poursuit dans le sens des aiguilles d’une montre. Dans la version électronique, un clic sur chaque rubrique permet d’y accéder directement dans le document.



Les trois recueils numériques de l’ONS : Thématique du Suicide tome 1 à 4 (2008-2020), Surendettement & Suicide (2008-2020), Enjeux éthiques associés à la prévention du suicide (2005-2020) – sans chercher à être exhaustifs – recensent la documentation française et internationale relative à la thématique du suicide, au cours d’une période couvrant les années 2005 à 2020, à laquelle s’ajoutent des références plus anciennes, en raison de leur intérêt.

Ces trois recueils numériques sont disponibles sous un format électronique, sur le site Web de l’ONS. Ils répondent à la mission confiée à l’Observatoire de coordonner et d’améliorer les connaissances sur le suicide et les tentatives de suicide, afin d’en favoriser la prévention. Dans le recueil numérique sur la thématique du suicide, la sélection bibliographique a permis de dégager cinq thématiques phares qu’illustre la carte mentale ci-contre.

Carte mentale du recueil numérique sur la thématique du suicide



MONIQUE CABRIERE / 2014

ANNEXE 2

TEXTES RÉGLEMENTAIRES DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DU SUICIDE

1. Décret n° 2018-688 du 1^{er} août 2018 portant création de l'Observatoire national du suicide
2. Arrêté du 1^{er} août 2018 portant nomination à l'Observatoire national du suicide
3. Arrêté du 1^{er} août 2018 fixant la liste et les modalités de représentation des associations à l'Observatoire national du suicide

1. Décret n° 2018-688 du 1^{er} août 2018 portant création de l’Observatoire national du suicide

3 août 2018

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 16 sur 150

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Décret n° 2018-688 du 1^{er} août 2018 portant création de l’Observatoire national du suicide

NOR : SSAE1735124D

Publics concernés : parlementaires ; administrations ; professionnels de santé ; experts ; chercheurs ; associations.

Objet : création de l’Observatoire national du suicide.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le présent décret crée l’Observatoire national du suicide, en définit les missions et la composition. Cet Observatoire se situe dans la continuité de la dynamique impulsée par l’Observatoire créé par décret le 9 septembre 2013 pour une durée de quatre ans. Il résulte du besoin des pouvoirs publics de disposer d’un instrument de connaissance et d’aide à la décision, pluridisciplinaire et indépendant, dans le champ de la prévention du suicide.

Références : le présent décret peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre des solidarités et de la santé,

Vu la constitution, notamment son article 37 ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l’Etat,

Décète :

Art. 1^{er}. – Il est créé, pour une durée de cinq ans, auprès du ministre chargé de la santé un Observatoire national du suicide, indépendant et pluridisciplinaire, dont les missions sont les suivantes :

- coordonner les différents producteurs de données ;
- identifier des sujets de recherche, les prioriser et les promouvoir auprès des chercheurs ;
- favoriser l’appropriation des travaux de recherche par les politiques publiques et le public de façon plus générale ainsi que leur diffusion ;
- produire des recommandations sur l’amélioration des systèmes d’information et en matière de recherche et d’études ;
- définir des indicateurs de suivi de la politique de prévention du suicide.

Art. 2. – L’Observatoire national du suicide est présidé par le ministre chargé de la santé.

Il comprend :

- le directeur de la recherche, des études, de l’évaluation et des statistiques ou son représentant ;
- le directeur général de la santé ou son représentant ;
- le directeur général de l’offre de soins ou son représentant ;
- le directeur général de la cohésion sociale ou son représentant ;
- le directeur général du travail ou son représentant ;
- le directeur de l’animation de la recherche, des études et des statistiques ou son représentant ;
- le directeur de l’administration pénitentiaire ou son représentant ;
- le directeur général de la police nationale ou son représentant ;
- le directeur général de l’enseignement scolaire ou son représentant ;
- le directeur de l’évaluation, de la prospective et de la performance ou son représentant ;
- le directeur général pour l’enseignement supérieur et l’insertion professionnelle ou son représentant ;
- le directeur général de la recherche et de l’innovation ou son représentant ;
- le secrétaire général du ministère de l’agriculture et de l’alimentation ou son représentant ;

- un représentant d'une agence régionale de santé désigné par le ministre chargé de la santé ;
- un représentant du conseil d'orientation sur les conditions de travail ;
- un représentant de la Caisse nationale de l'assurance maladie ;
- un représentant de la Caisse nationale déléguée pour la Sécurité sociale des travailleurs indépendants ;
- un représentant de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole ;
- un représentant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- un représentant de l'Agence nationale de santé publique ;
- un représentant de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire ;
- un représentant de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ;
- un représentant de la Haute autorité de santé ;
- un représentant de l'Institut de recherche en santé publique ;
- un représentant du Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès ;
- un représentant de l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé ;
- un représentant de la Fédération nationale des Observatoires régionaux de santé ;
- un représentant de l'Institut national des études démographiques ;
- un représentant de la Fédération régionale Nord-Pas-de-Calais de recherche en santé mentale ;
- un représentant du Centre collaborateur OMS pour la recherche et la formation en santé mentale ;
- huit représentants d'associations susceptibles d'intervenir dans le champ du suicide, dont la liste et les modalités de représentation sont fixées par arrêté du ministre chargé de la santé ;
- trois psychiatres, un médecin généraliste, un médecin urgentiste, un médecin du travail, un médecin scolaire, un gérontologue et un médecin légiste désignés par arrêté du ministre chargé de la santé ;
- deux personnalités qualifiées désignées par arrêté du ministre chargé de la santé.

La présidence déléguée est assurée par le directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques assure le secrétariat de l'Observatoire.

Art. 3. – L'Observatoire national du suicide se réunit sur convocation de son président, qui arrête le programme annuel de travail et fixe l'ordre du jour des séances.

L'Observatoire peut, au titre de ses missions, constituer en son sein des groupes de travail chargés notamment du suivi des indicateurs ou de la recherche.

L'Observatoire élabore tous les dix-huit mois un rapport qu'il rend public. Ce rapport comprend un bilan et est alimenté par les travaux des groupes de travail.

Art. 4. – Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, la garde des sceaux, ministre de la justice, la ministre des solidarités et de la santé, la ministre du travail, le ministre de l'éducation nationale, le ministre de l'agriculture et de l'alimentation et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1^{er} août 2018.

EDOUARD PHILIPPE

Par le Premier ministre :
*La ministre des solidarités
 et de la santé,*
 AGNÈS BUZYN

*Le ministre d'Etat,
 ministre de l'intérieur,*
 GÉRARD COLLOMB

*La garde des sceaux,
 ministre de la justice,*
 NICOLE BELLOUBET

La ministre du travail,
 MURIEL PÉNICAUD

Le ministre de l'éducation nationale,
 JEAN-MICHEL BLANQUER

*Le ministre de l'agriculture
 et de l'alimentation,*
 STÉPHANE TRAVERT

*La ministre de l'enseignement supérieur,
 de la recherche et de l'innovation,*
 FRÉDÉRIQUE VIDAL

2. Arrêté du 1^{er} août 2018 portant nomination à l’Observatoire national du suicide

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 1^{er} août 2018 portant nomination à l’Observatoire national du suicide

NOR : SSAE1830628A

La ministre des solidarités et de la santé,
Vu le décret n° 2018-688 du 1^{er} août 2018 portant création de l’Observatoire national du suicide,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnes suivantes sont nommées pour cinq ans à l’Observatoire national du suicide :

Guillaume Vaiva, psychiatre.
Jean-Louis Terra, psychiatre.
Cécile Omnès, psychiatre.
Caroline Huas, médecin généraliste.
Esther Simon-Libchaber, médecin urgentiste.
Nicolas Sandret, médecin du travail.
Brigitte Moltrecht, médecin scolaire.
Anne-Sophie Rigaud, gériatre.
Michel Debout, médecin légiste.

Les personnes suivantes sont nommées pour cinq ans à l’Observatoire national du suicide au titre des personnalités qualifiées :

Christian Baudelot.
Catherine Quantin.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 1^{er} août 2018.

La ministre des solidarités et de la santé,
AGNÈS BUZYN

3. Arrêté du 1^{er} août 2018 fixant la liste et les modalités de représentation des associations à l'Observatoire national du suicide

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 1^{er} août 2018 fixant la liste et les modalités de représentation des associations à l'Observatoire national du suicide

NOR : SSAE1830629A

La ministre des solidarités et de la santé,
Vu le décret n° 2018-688 du 1^{er} août 2018 portant création de l'Observatoire national du suicide,

Arrête :

Article 1^{er}

Les associations suivantes sont représentées à l'Observatoire national du suicide :

- Union nationale de la prévention du suicide (UNPS) ;
 - Groupement d'études et de prévention du suicide (GEPS) ;
 - Phare enfants-parents ;
 - Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) ;
 - France Assos Santé ;
 - SOS amitié ;
 - Le Refuge ;
 - Association nationale des maisons des adolescents (ANMDA).
- Chacune de ces associations désigne un représentant.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 1^{er} août 2018.

La ministre des solidarités et de la santé,
AGNES BUZYN

ANNEXE 3

LISTE DES PROJETS RETENUS POUR FINANCEMENT DANS L'APPEL À RECHERCHES « SANTÉ MENTALE, ET EXPÉRIENCES DU TRAVAIL, DU CHÔMAGE ET DE LA PRÉCARITÉ »

Financement par la DREES

Caroline Bonnet (FNORS), « Conditions d'emploi et parcours de soins : recherche des singularités hommes femmes face aux souffrances mentales »

Sabine Fortino (CRESPPA-GTM, Université Paris Nanterre), « Santé mentale et syndicalisme au temps des CSE »

Sandrine Garcia (IREDU, Université de Bourgogne), « EXIT-MG Conditions d'exercice et santé mentale des médecins généralistes : formes et déterminants de sorties du métier »

Franck Héas (LDC, Université de Nantes), « ORGANISATION du travail et Santé mENTale (ORGA-SEN) »

Mathilde Labey (EPSM Lille Métropole), « État des lieux de la santé mentale au travail des soignants en psychiatrie, facteurs associés et préconisations »

Philippe Spoljar (CHSSC, Université Jules-Verne Picardie), « Les mutations du rapport au travail dans le processus de modernisation agricole : Quelles impasses, quelles alternatives ? Interventions cliniques sur la santé au travail » (Co-financement ministère de l'Agriculture)

Financement par la Dares

Guillaume Airagnes (INSERM, Groupe Hospitalier AP-HP), «**ACCOLADE : Étude des relations entre les conditions de travail difficiles, les troubles du sommeil, dépression et les conduites addictives chez des travailleurs en situation de précarité dans la cohorte CONSTANCES**»

Sylvie Blasco (GAINS, Université du Mans), «**Impact de l'intensification et de l'autonomie au travail sur la santé mentale**»

Christophe Dejours (Institut de psychodynamique du travail, CNAM), «**Les effets subjectifs des "nouvelles" organisations du travail. Souffrance et plaisir au travail dans une plateforme numérique, une SCOP et une entreprise libérée**» (co-financement COCT)

Antoine Duarte (Institut de psychodynamique du travail, Université de Toulouse), «**Santé mentale et expérience du chômage : une recherche clinique de la précarisation du travail**»

Contributeurs

Ce rapport a été réalisé sous la coordination scientifique de **Valérie Ulrich, Monique Carrière, Diane Desprat, Valérie Carrasco, Charline Sterchele** et **Naïla Boussaid** de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

Il a bénéficié de la relecture de **Muriel Barlet**, sous-directrice de l'observation de la santé et de l'assurance maladie, de **Lucie Gonzalez**, sous-directrice des synthèses, des études économiques et de l'évaluation, et de **Lucile Olier**, cheffe de service, DREES.

Ont contribué au dossier 1 :

Christian Baudelot, École normale supérieure

Michel Debout, Médecin légiste

Diane Desprat, DREES

Loïc Lerouge, Université de Bordeaux

Sarah Waters, University of Leeds

Ont contribué au dossier 2 :

Philippe Tuppin, Caisse nationale d'assurance maladie

Diane Martin, Grégoire Rey, Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès - Inserm

Naïla Boussaid, Valérie Carrasco, Claire-Lise Dubost, Nathalie Guignon, Javier Nicolau, DREES

Stanislas Spilka, Observatoire français des drogues et des toxicomanies

Virginie Gigonzac, Christophe Léon, Santé publique France

Ont contribué aux fiches :

Fiche 1 : **Pascale Fritsch**, Direction générale de la santé

Fiche 2 : **Grégoire Rey**, Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès - Inserm

Fiche 3 : **Christine Chan-Chee**, Santé publique France

Fiche 4 : **Enguerrand du Roscoät, Christophe Léon**, Santé publique France

Fiche 5 : **Valérie Carrasco**, DREES

Fiche 6 : **Jacques Pisarik**, DREES

Fiche 7 : **Claire Chauvet, Serge Faye, Natalie Vongmany, Gérard Lasfargues, Juliette Bloch**, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Fiche 8 : **Pauline Delézire, Virginie Gigonzac, Laurence Chérié-Challine, Imane Khireddine-Medouni**, Santé publique France

Fiche 9 : **Justine Klingelschmidt, Jean-François Chastang, Imane Khireddine-Medouni, Laurence Chérié-Challine, Isabelle Niedhammer**, Santé publique France et Inserm

Fiche 10 : **Anne-Marie Soubielle**, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Fiche 11 : **Véronique Maeght Lenormand, Mathias Tourne**, Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole

Fiche 12 : **Marc Binné, Jean-Luc Douillard**, cofondateurs du dispositif APESA

Fiche 13 : Direction des ressources et des compétences de la Police nationale

Fiche 14 : **Émilie Guérin, Tatiana Aci**, Direction de l'administration pénitentiaire

Fiche 15 : **Laura Nirello**, avec la collaboration de **Valérie Carrasco**, DREES

Fiche 16 : **Valérie Carrasco**, DREES

Fiche 17 : **Éric Janssen, Stanislas Spilka**, Observatoire français des drogues et des toxicomanies

Fiche 18 : **Christine Chan-Chee**, Santé publique France

Ont contribué à :

La veille stratégique : **Monique Carrière**, DREES

Aux recueils numériques : **Monique Carrière, Isabelle Philippon**, DREES

Ce rapport a bénéficié de la collaboration scientifique de l'ensemble des membres de l'Observatoire national du suicide, de ceux du groupe de travail « Axes de recherche » et du groupe de travail « Données statistiques ».

Il est édité par le bureau des publications et de la communication de la DREES :

Directeur de la publication : **Fabrice Lengart**

Responsable d'édition : **Souphaphone Douangdara**

Coordination éditoriale : **Sabine Boulanger**

Correction : **Fabienne Brifault** et **Élisabeth Castaing**

Conception graphique : **Philippe Brulin**

Maquette : **NDBD**

Contact :

DREES : drees-ons@sante.gouv.fr

Site Internet : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/la-drees/observatoire-national-du-suicide-ons/article/l-observatoire-national-du-suicide-ons>